

THÈME: CITOYENNETÉ PARTICIPATIVE

2019 est l'année des droits de l'enfant, puisque cela fait 30 ans, le 20 novembre 1989, que l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CDE) et l'a ouverte à la ratification des États membres. La Suisse l'a ratifiée le 24 février 1997.

La Journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre de cette année représente donc l'occasion de célébrer ce 30^e anniversaire en sensibilisant les élèves et les enseignant-e-s au principe de la participation des enfants, stipulé à l'article 12 CDE, sous l'angle d'une notion centrale, celle de la citoyenneté participative.

Les différentes activités prévues permettront de travailler les objectifs suivants:

- Identifier les droits fondamentaux des enfants.
- Comprendre la notion de citoyenneté participative au regard des droits de l'enfant.
- Réfléchir sur sa vision de sa participation au sein de la classe, de l'école.

LIENS AU PER

Le plan d'études romand (PER) accorde une place privilégiée à l'éducation à la citoyenneté et à l'éducation en vue d'un développement durable (EDD), dans lesquelles s'inscrit l'éducation aux droits de l'enfant.

Les différentes activités présentées permettent d'exercer plusieurs capacités transversales: la collaboration, la communication, la pensée créatrice et la démarche réflexive.

L'éducation en vue d'un développement durable encourage par ailleurs l'acquisition de compétences spécifiques: la pensée en systèmes, la collaboration, la participation et l'utilisation de sa marge de manœuvre.

Ainsi, les élèves pourront faire les liens entre la citoyenneté participative, leur situation actuelle et les droits de l'enfant, mais aussi se saisir de leurs droits comme un outil de la participation citoyenne et, par conséquent, être acteurs de leur existence.

RECOMMANDATIONS AUX ENSEIGNANT-E-S

En guise de préparation, nous vous invitons à lire la CDE. Vous la trouverez, en téléchargement gratuit 🖱️, en plusieurs versions.

Les activités proposées se veulent aussi inclusives que possible et adaptées pour chaque cycle. Toutefois, chaque enseignant-e pourra l'adapter à sa situation particulière.

Au travers des activités de ce dossier, les élèves expérimentent la citoyenneté participative en prenant pleinement part à un processus de décision et en envisageant un projet collectif. Nous encourageons donc les enseignant-e-s à les soutenir dans ce processus et à faire en sorte que le projet soit réalisé.

CITOYENNETÉ PARTICIPATIVE ET DROITS DE L'ENFANT

La CDE souligne que *tous* les enfants ont aussi le droit de participer à la vie de la communauté, dans tous ses aspects, et que cette participation est une composante essentielle de leur citoyenneté. Les fiches de cette année proposent donc de faire connaître la CDE auprès des élèves et enseignant-e-s de Suisse de manière générale en abordant la notion de citoyenneté participative. Les droits de l'enfant suivants pourront être abordés en particulier, en raison de leur lien avec cette thématique:

- Droit à la non-discrimination (art. 2).
- Droit de vivre avec sa famille ou les personnes qui s'occupent mieux de lui (art. 9).
- Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité (art. 12).
- Droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant (art. 13).
- Droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion (art. 14).
- Droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique (art. 15).
- Les Etats parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité (art. 23).
- Dans les Etats où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, ou des personnes d'origine autochtone, un enfant autochtone ou appartenant à l'une de ces minorités ne peut être privé du droit d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe (art. 30).
- Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique (art. 31.1).
- Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité (art. 31.2).

L'ENFANT EST UN CITOYEN

Le citoyen est actif dans une communauté à laquelle il appartient et participe à son développement en influençant les décisions qui ordonnent sa vie quotidienne. La participation est par conséquent un critère de la citoyenneté.

La CDE accorde à l'enfant des droits qui s'exercent selon le développement de ses capacités, et des responsabilités de citoyen au fur et à mesure de son développement (art. 5 CDE: notion d'*evolving capacity*) et selon le discernement dont il est capable; ainsi, il peut participer à la vie de sa famille, de son école, de son centre de formation et de la Cité. Il n'est plus seulement un membre passif dont l'adulte s'occupe, il devient un membre actif, un acteur de son existence.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Etablir des liens entre les droits de l'enfant, la citoyenneté participative et des situations actuelles et concrètes.
- Débattre autour de faits d'actualité et formuler des arguments fondés. Recourir aux droits de l'enfant comme valeur de référence.
- Prendre part à un projet collectif.

LIENS AU PER

- SHS 34: Saisir les principales caractéristiques d'un système démocratique.
- FG 34: Planifier, réaliser, évaluer un projet et développer une attitude participative et responsable.
- FG 35: Reconnaître l'altérité et la situer dans son contexte culturel, historique et social. Capacités transversales: collaboration, communication, pensée créatrice, démarche réflexive.

DURÉE

2 à 3 périodes. L'activité 1 demande une pause pour la documentation et la préparation des arguments en vue du débat. Prévoir ces deux parties sur des jours distincts.

DÉROULEMENT ACTIVITÉ 1
LE GRAND DÉBAT

Matériel: CDE simplifiée ; tableau ou grande feuille, chronomètre ou montre, ordinateurs ou smartphones avec accès à internet: la recherche peut aussi être menée en devoirs à la maison.

- Annoncer que la classe va travailler sur les droits de l'enfant à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, qui a lieu chaque année le 20 novembre. Cette année, on fête les 30 ans de la Convention des droits de l'enfant.
- Susciter une discussion sur la notion de citoyenneté participative: qu'est-ce que cela signifie d'être un citoyen? Comment je peux participer? Préciser que les droits de l'enfant sont complémentaires, le droit à la participation permet de s'exprimer et de défendre d'autres droits.
- Les élèves sont répartis dans des groupes de 3-4. Ils parcourent la CDE, en particulier les articles 2, 7, 8, 9, 12, 13, 16, 19, 23, 24, 28, 31 et les mettent en lien avec des situations actuelles et concrètes, qui concernent

la Suisse ou le monde (par ex. les marches pour le climat des jeunes). Variante: partir de situations actuelles et concrètes et chercher dans la CDE quels droits sont touchés.

- Chaque groupe liste des questions ouvertes sur des sujets d'actualité et de préoccupation des élèves que la lecture de la CDE et l'évocation des situations actuelles et concrètes a suscitées et qui pourront être débattues. Il en proposera 2 en plénum.
- L'enseignant-e ou un-e élève désigné-e inscrit les questions au tableau. Le choix pour le débat portera sur l'une des questions, en veillant à ce que l'ensemble des élèves participe à la discussion et présente des arguments.
- Répartition des rôles: choisir un-e président et son adjoint-e qui répartiront équitablement la parole, un-e gardien-ne du temps, des journalistes qui introduiront le sujet et concluront le débat, des participant-e-s. Variante: ajouter des cameramen qui filmeront avec une tablette et des scientifiques, autorisés à consulter l'internet, qui apporteront des précisions sur les faits énoncés. Les élèves se répartissent par groupes de taille équivalente, en fonction de la prise de position générale ou des principaux arguments défendus. Variante: former les groupes sur le modèle des partis politiques suisses.
- Prévoir une phase de préparation, de documentation et d'élaboration d'arguments par groupes, en s'aidant de la CDE simplifiée et de diverses sources d'information. Variante: l'enseignant-e prépare à l'avance un corpus de documents.

- Les élèves se placent par petits groupes en fonction des arguments défendus et débattent de la problématique choisie.
- L'enseignant-e invite les élèves à tirer des conclusions tant sur le contenu du débat que sur son déroulement et leur participation à celui-ci. Si le débat a été filmé, c'est aussi une occasion pour les élèves de se voir et de repérer des points à améliorer, y compris dans les attitudes envers les camarades, la diction, etc. Prolongement possible: les élèves réfléchissent à la relation entre parti politique et participation citoyenne.

DÉROULEMENT ACTIVITÉ 2
LE PARLEMENT DES JEUNES

Matériel: ordinateurs ou smartphones avec accès à internet (la recherche peut aussi être faite en devoirs à la maison) fiche élèves cycle 3 «l'échelle de la participation» et «pour lancer un projet».

- Les élèves se renseignent sur le Parlement des jeunes de leur canton, son fonctionnement et les projets en cours. Variante: inviter un membre à venir présenter le Parlement des jeunes. Si les institutions politiques régionales, communales ou suisses ont déjà été étudiées, faire les liens.
- Distribuer la fiche avec l'échelle de la participation. La parcourir ensemble. Demander aux élèves d'associer à chaque niveau une situation concrète, vécue ou non, ou en lien avec le Parlement des jeunes du canton. Les élèves peuvent ainsi évaluer leurs marges de manœuvre dans diverses situations. Prolongement possible: cette échelle a d'indéniables atouts, mais elle est discutée car elle ne prend pas suffisamment en compte le contexte (âge, développement, besoins, etc.). L'enseignant-e invite les élèves à discuter de cet outil.
- Reprendre les conclusions du débat mené dans l'activité 1. Demander aux élèves comment ils peuvent concrètement exercer leur droit à la participation sur cette problématique. Les élèves décident de manière démocratique quelle action ils souhaitent mettre en place et comment se répartir les responsabilités. La fiche «Pour lancer un projet» aidera à clarifier les idées. A la fin, expliciter la démarche pour que les élèves se rendent compte qu'ils sont en train d'expérimenter la citoyenneté participative! Mise en œuvre du projet.

DÉROULEMENT ACTIVITÉ 3
HAPPY BIRTHDAY CDE!

Matériel: feuilles blanches, crayons/feutres/peinture/magazines, ciseaux et colle.

- Les élèves, seuls ou par petits groupes, réalisent une affiche pour marquer les 30 ans de la CDE.

PROLONGEMENTS POSSIBLES

- Chaque élève réfléchit de manière individuelle à une situation qu'il a vécue en lien avec un des 10 droits et à ce qu'il a ressenti. Il rédige ensuite un texte ou l'illustre sous une forme artistique. Inviter quelques élèves à partager leur réflexion et leur réalisation en plénum, sur une base volontaire.
- Les élèves distinguent la politique partisane de la politique participative, promue par les parlements des jeunes, et donnent leur avis sur ces deux formes de politique.

IMPRESSUM

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE:



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS



ÉDITION ET COORDINATION

Institut international des droits de l'enfant (IDE)

Cheffe de projet: Paola Riva Gapany

Auteure: Valérie Arank

Graphisme: Le fin mot Communication

Imprimerie: Mengis Druck AG

EN COLLABORATION AVEC:

